



# MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr  
www.lafrancaise.fr

## DECISION

2024-23

Objet : Convention snack-bar été 2024

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant que la Commune de Lafrançaise dispose d'un local au sein de la base de loisirs permettant l'exploitation d'un snack-bar, restaurant ;

### DECIDE

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack (brasserie)-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs, pour la période suivante :

- du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 5 juin 2024 : installation
- du 6 juin 2024 au 15 septembre 2024 : exploitation

moyennant une redevance d'occupation égale à :

- 1 000 € pour un chiffre d'affaire inférieur à 100 000 €
- 3% du chiffre d'affaire supérieur 100 000 €.

Auprès de la SARL O'PARK, représentée par Madame DUARTE Gaëlle, la bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise.

Fait à Lafrançaise,  
Le 24 avril 2024

Le Maire,  
  
Thierry DELBREIL

